

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

2013 - 2014

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable James Moore
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Table des matières

Message du Président	1
Section I : Survol de l'organisation.....	2
Raison d'être et responsabilités.....	2
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)....	2
Priorités organisationnelles.....	3
Analyse des risques	6
Sommaire de la planification.....	7
Profil des dépenses	9
Budget des dépenses par crédit voté	9
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).....	9
Section II : Analyse du programme par résultat stratégique.....	11
Résultat stratégique.....	11
Programme : Programme des audiences relatives aux représailles.....	11
Description du programme	11
Section III : Renseignements supplémentaires	13
Principales données financières.....	13
États financiers prospectifs.....	14
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	14
Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	15
Section IV : Autres sujets d'intérêt	16
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation	16

Message du Président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada.

À ce jour, le Tribunal a reçu trois demandes d'instruction du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Un dossier a été réglé et les deux autres sont en voie de traitement. Ces premiers dossiers revêtent une importance particulière pour les fonctionnaires puisqu'ils donneront une indication du degré de protection que leur accorde la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.



Cette année, le Tribunal mettra en pratique des processus de gestion proactifs afin d'instruire les plaintes le plus rapidement possible. Des pratiques telles que l'élaboration d'un énoncé conjoint des faits et l'assemblage d'un recueil conjoint des documents ainsi que la tenue de conférences de gestion de cas dès le début de l'instruction d'un dossier permettront au Tribunal de cerner rapidement les faits et les questions au cœur du litige.

Le Tribunal s'appuiera sur le travail effectué l'an dernier par le Comité de consultation des clients et le personnel du Greffe pour mettre à la disposition des parties deux modes alternatifs de règlement des litiges : la médiation facilitante et les conférences de règlement. Généralement, les modes alternatifs de règlement des différends sont plus rapides, moins coûteux et moins antagonistes qu'une audience traditionnelle.

Les pratiques innovatrices et proactives de gestion de cas et les modes alternatifs de règlement des litiges permettront au Tribunal et aux parties de réaliser des économies de temps et d'argent.

En continuant à instruire les dossiers et à rendre des décisions, en mettant de l'avant des recommandations visant à améliorer la Loi dans le cadre de l'examen quinquennal de la Loi et en mettant à la disposition de ses clients et des fonctionnaires en général de nouvelles ressources d'information, le Tribunal contribuera à l'implantation d'une culture d'éthique au sein de la fonction publique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Martineau'. The signature is written in a cursive, flowing style. Below the signature is a horizontal line.

L'honorable Luc Martineau
Président
Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être et responsabilités

La raison d'être du Tribunal est de protéger contre des représailles les fonctionnaires qui divulguent un acte répréhensible.

Le Tribunal est une des composantes du régime de divulgation d'actes répréhensibles mis en place par la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (la Loi) en 2007. En vertu de la Loi, des responsabilités incombent aux administrateurs généraux, au Commissaire à l'intégrité du secteur public, au Conseil du Trésor, ainsi qu'au Tribunal.

Le Tribunal, en tant qu'organisme quasi judiciaire indépendant, est responsable d'instruire les plaintes en matière de représailles qui lui sont transmises par le commissaire. La Loi prévoit la constitution d'un greffe chargé d'appuyer le Tribunal dans l'exécution de ses fonctions. Les bureaux du Greffe sont situés dans la région de la capitale nationale.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Dans l'exécution de son mandat, le Tribunal vise le résultat stratégique suivant:

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Le Greffe appuie le Tribunal dans l'exécution de son mandat, par le biais du Programme des audiences relatives aux représailles. Ce programme favorise la bonne gestion des processus liés à l'instruction des plaintes en matière de représailles et aux audiences du Tribunal. Dans le cadre de ce programme, le Greffe fournit également un appui juridique et administratif au Tribunal.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Formuler des recommandations afin de clarifier la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> et de combler certaines lacunes.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>La <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i> demande un examen de l'administration et de l'application de la Loi cinq ans après son entrée en vigueur.</p> <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Greffe rédigera un mémoire sur les dispositions de la Loi qui posent problème ou qui pourraient être clarifiées ou améliorées, tout en s'assurant de préserver sa neutralité. 		

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient gérés avec efficacité et efficience.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Au moment où le Tribunal reçoit une plainte en matière de représailles, la plainte a déjà fait l'objet d'une enquête au Commissariat à l'intégrité du secteur public. Les enquêtes menées par le Commissariat peuvent prendre plusieurs mois. Il est donc important d'instruire les plaintes le plus rapidement possible.</p>		

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Le Tribunal mettra en pratique des processus de gestion de cas innovateurs et proactifs telles que l'élaboration d'énoncés conjoints des faits et l'assemblage de recueils conjoints des documents ainsi que la tenue de conférences de gestion de cas dès le début de l'instruction d'un dossier.

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Voir à ce que les dossiers renvoyés au Tribunal soient traités sans formalisme et avec célérité.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Description**Pourquoi s'agit-il d'une priorité?**

La *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et les Règles de pratique du Tribunal prévoient que l'instruction des dossiers doit se faire sans formalisme et avec célérité. Les modes alternatifs de règlement des litiges sont généralement plus rapides, moins coûteux et moins antagonistes qu'une audience traditionnelle.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Instaurer dans la façon de fonctionner du Tribunal la médiation facilitante et les conférences de règlement.
- Évaluer l'impact de ces pratiques sur le plan du temps, des coûts et de la satisfaction des clients.

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Sensibiliser les fonctionnaires à la protection que leur offre le Tribunal s'ils divulguent un acte répréhensible.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le régime de divulgation d'actes répréhensibles repose sur l'hypothèse selon laquelle les fonctionnaires seront davantage portés à faire une divulgation s'ils savent qu'un Tribunal a été établi pour les protéger contre des représailles. Il y a lieu de croire que le Tribunal n'est peut-être pas bien connu des fonctionnaires. Le Greffe doit faire de nouveaux efforts pour mieux faire connaître le Tribunal.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Solliciter l'assistance du Comité de consultation des clients du Tribunal pour identifier les meilleurs moyens de faire connaître le Tribunal auprès de leurs membres.
- Travailler en collaboration avec les autres organismes qui ont des responsabilités en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* afin de sensibiliser les fonctionnaires au régime de protection que leur garantit la Loi.

Priorité	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Contribuer à accroître la connaissance de la Loi et du domaine de la protection des dénonciateurs	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

L'expérience nous apprend qu'il faut beaucoup de temps avant qu'une nouvelle culture s'installe, suite à la mise en place d'un nouveau recours tel que des mécanismes de divulgation d'actes répréhensibles et de protection des fonctionnaires divulgateurs. C'est pourquoi le Greffe doit faire des efforts continus pour mettre des ressources d'information à la disposition des personnes visées par les nouveaux recours.

Plans en vue de donner suite à la priorité

- Élaborer et diffuser de nouveaux outils de référence pour les fonctionnaires et les clients du Tribunal.
- Participer, à titre de conférenciers, à des colloques et des ateliers organisés par la communauté juridique.

Priorité de gestion	Type	Résultat stratégique et/ou Programme
Continuer à s'assurer que les fonds publics sont gérés avec prudence et probité et que les ressources sont utilisées de façon efficace et économique.	Déjà établie	Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.
Description		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>On s'attend à ce que le Greffe appuie les initiatives du gouvernement visant à améliorer l'efficacité et à limiter les coûts.</p> <p>Plans en vue de donner suite à la priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier des moyens de rationaliser les opérations et de réduire les coûts. 		

Analyse des risques

Plusieurs facteurs influent sur le nombre de dossiers que le Tribunal aura à traiter au cours du présent exercice financier : le nombre de plaintes en matière de représailles qui seront déposées auprès du Commissariat à l'intégrité du secteur public; le nombre de plaintes que le Commissariat jugera recevables; le nombre d'enquêtes qui seront menées; la complexité des dossiers et le temps qu'il faudra pour compléter les enquêtes; le nombre de plaintes rejetées à la suite d'une enquête; et le nombre de dossiers réglés par le biais d'un processus de conciliation. Ajoutons à cette liste le fait que le régime de divulgation d'actes répréhensibles et de protection des fonctionnaires divulgateurs n'en est qu'à ses premiers pas et que les pouvoirs dont dispose le Tribunal pour protéger les divulgateurs ne sont peut-être pas bien connus par l'ensemble des fonctionnaires. Ces multiples facteurs, ainsi que l'impossibilité de s'inspirer de l'expérience des autres régimes canadiens, tous aussi ou plus récents que le régime fédéral, ne nous permettent pas de prédire combien de dossiers le Tribunal recevra dans les douze prochains mois.

Cette imprévisibilité rend difficile la gestion des ressources humaines et financières. Le Greffe doit s'assurer qu'il dispose d'un nombre suffisant d'employés pour fournir le soutien dont le Tribunal a besoin. Toutefois, il doit faire attention à ne pas avoir un trop grand nombre d'employés afin d'éviter de gaspiller des talents ainsi que des fonds publics. Le Greffe doit s'assurer de conserver une certaine souplesse au niveau de sa structure organisationnelle et de ses effectifs afin d'être en mesure de composer avec divers scénarios. Il doit continuer à avoir recours à des contrats de travail à durée déterminée et des affectations, établir des partenariats

avec d'autres petits ministères et organismes et peut-être compter davantage sur des experts-conseils pour répondre à certains besoins.

Sommaire de la planification

Ressources financières (dépenses prévues — en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013–2014	Dépenses prévues 2013–2014	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016
1 834,4	1 834,4	1 835,1	1 835,1

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP)

2013–2014	2014–2015	2015–2016
12	12	12

Tableau Sommaire – Planification (en milliers de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013 ¹	Dépenses prévues			Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada ²
					2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.	Programme des audiences relatives aux représailles.	940,3	1 686,3	1 750	1 834,4	1 835,1	1 835,1	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces.
Total		940,3	1 686,3	1 750	1 834,4	1 835,1	1 835,1	

Total du sommaire de la planification (en milliers de dollars)

Résultats stratégiques, programmes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013 ³	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	940,3	1 686,3	1 750	1 834,4	1 835,1	1 835,1

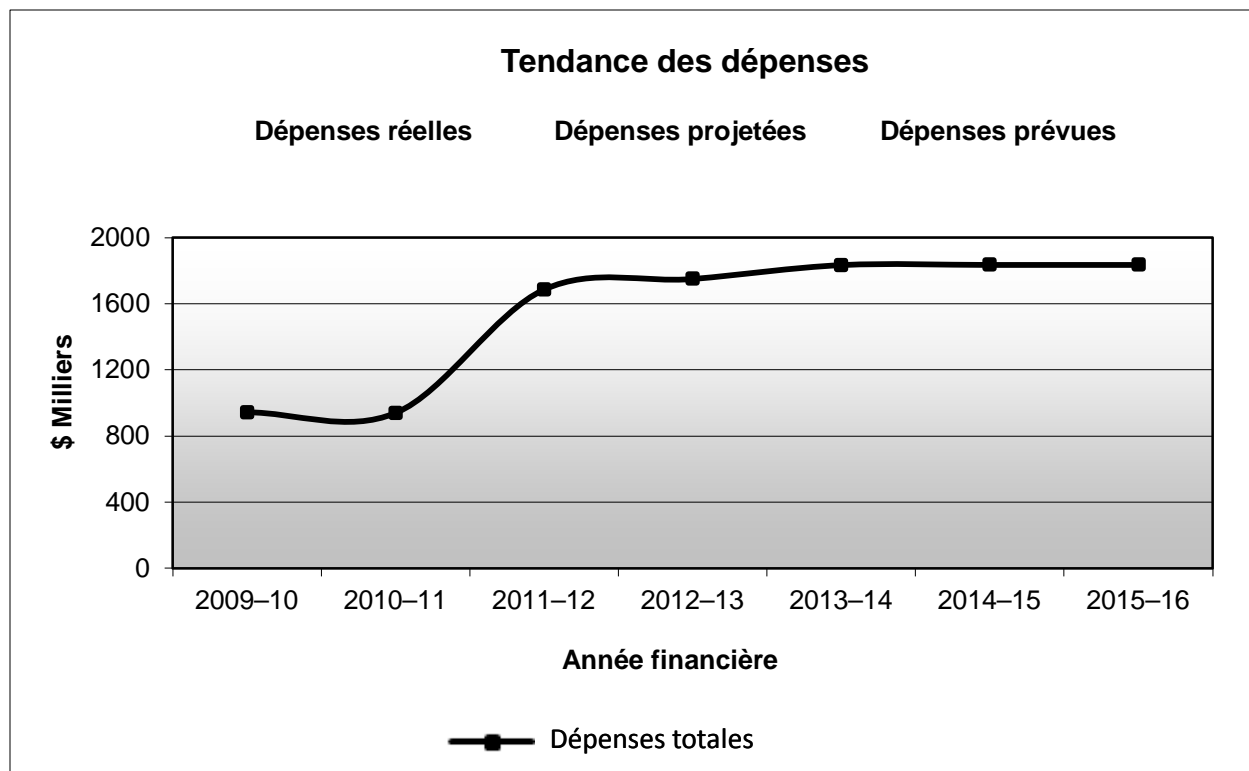
¹ Le montant indiqué doit correspondre à la meilleure estimation que puisse faire le ministère de ses décaissements, soit, en d'autres termes, le montant que le ministère s'attend à retrouver dans la prochaine publication des Comptes publics.

² On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, de l'information sur la cohérence de la [contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada](#).

³ Le montant indiqué doit correspondre à la meilleure estimation que puisse faire le ministère de ses décaissements, soit, en d'autres termes, le montant que le ministère s'attend à retrouver dans la prochaine publication des Comptes publics.

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses ministérielles



Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses de 2013-2014](#)ⁱ.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) énonce l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la transparence du processus de prise de décision concernant l'environnement en exprimant clairement ses principaux objectifs et cibles stratégiques en matière de protection de l'environnement. Le gouvernement consultera la population en 2013-2014 au sujet du deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013-2016). La SFDD pour 2013-

2016 sera achevée en 2013-2014. Elle sera présentée dans le rapport sur le rendement de fin d'exercice pour 2013-2014.

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs veille à ce que les objectifs gouvernementaux soient pris en compte dans le cadre de ses processus décisionnels. Ainsi, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale stratégique (EES), toute nouvelle politique ou tout nouveau plan, ou toute nouvelle initiative de programme comprend une analyse de ses incidences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD. Les résultats d'EES sont rendus publics au moment de l'annonce d'une initiative, démontrant ainsi l'engagement du ministère relativement à l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD.

Le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs contribue aux cibles relatives aux achats écologiques du thème IV intitulé « Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement », représentés par l'identificateur visuel suivant.



Thème IV :
Réduire l'empreinte environnementale –
en commençant par le gouvernement

Ces contributions sont des volets de l'activité des services internes.

Pour en savoir plus sur les activités que mène le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs à l'appui du développement durable, voir le tableau supplémentaire de l'Écologisation des opérations gouvernementales sur le site Web du Greffeⁱⁱ. Pour une description complète de la Stratégie, consulter le [site Web de la Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD).

Section II : Analyse du programme par résultat stratégique

Résultat stratégique

Des mesures de réparation et des sanctions disciplinaires faisant en sorte que les plaignants qui s'adressent au Commissariat à l'intégrité du secteur public soient protégés contre les représailles.

Indicateurs de rendement	Cibles
Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.
Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le greffe.

Programme : Programme des audiences relatives aux représailles

Comme le Greffe est exempté de présenter des rapports distincts quant à ses services internes, il présentera un rapport global sur son unique activité de programme.

Description du programme

Le programme des audiences relatives aux représailles favorise la bonne gestion des processus liés à l'instruction des plaintes en matière de représailles et aux audiences du Tribunal. Dans le cadre de ce programme, le Greffe fournit également un appui juridique et administratif au Tribunal.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013–2014	Dépenses prévues 2013–2014	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016
1 834,4	1 834,4	1 835,1	1 835,1

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2013–2014	2014–2015	2015–2016
12	12	12

Programme Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles
Gestion efficace des processus liés aux instructions du Tribunal.	Nombre de décisions ou d'ordonnances rendues dans les 250 jours civils du début d'une instruction.	90 % des instructions ne dépassent pas 250 jours civils.
	Degré de satisfaction des clients relativement aux services offerts par le greffe.	80 % des clients sont satisfaits des services offerts par le greffe.

Section III : Renseignements supplémentaires

Principales données financières

État consolidé prospectif des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette du ministère

Pour l'exercice (ayant pris fin le 31 mars)

(en dollars)

	Écart (\$)	Résultats prévus 2013–2014	Résultats estimatifs 2012–2013
Total des dépenses	75 708	2 122 903	2 047 195
Total des revenus	–	–	–
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	75 708	2 122 903	2 047 195
Situation financière nette du ministère	(110 180)	64 995	175 175

État consolidé prospectif de la situation financière

Pour l'exercice financier (ayant pris fin le 31 mars)

(en dollars)

	Écart (\$)	Résultats prévus 2013–2014	Résultats estimatifs 2012–2013
Total du passif net	(45 004)	239 789	284 793
Total des actifs financiers nets	(47 751)	77 541	125 292
Dette nette du ministère	2 747	162 248	159 501
Total des actifs non financiers	(107 433)	227 243	334 676
Position financière nette du ministère	(110 180)	64 995	175 175

États financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs sont disponibles sur le site du [Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada](#).ⁱⁱⁱ

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014* est affichée sur le site Web du Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs.^{iv}

- ▶ Écologisation des opérations gouvernementales;
- ▶ Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices).

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [*Dépenses fiscales et évaluations*](#). Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada
90, rue Sparks, Suite 540
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Téléphone : 613-943-8310
Télécopieur : 613-943-8325

Courriel: Tribunal@psdpt-tpfd.gc.ca

Site web: www.psdpt-tpfd.gc.ca

ⁱ <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>

ⁱⁱ <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/Resourcessources/RPP-RPP/RPP-RPP-fra.html>

ⁱⁱⁱ <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.html>

^{iv} <http://www.psdpt-tpfd.gc.ca/Resourcessources/RapportsMinisteriels-fra.html>